

Procédure – Allergies et régimes alimentaires particuliers

1. Principes généraux

La structure accueille les enfants présentant des allergies ou des régimes alimentaires particuliers conformément au règlement. Les dispositions visent à garantir leur sécurité et une prise en charge adaptée.

2. Obligations des parents

- Informer la direction dès l'inscription de toute allergie ou régime spécifique.
- Fournir les repas pour les enfants allergiques, conformément au règlement.
- Fournir les produits nécessaires, correctement étiquetés.
- En cas d'allergie, merci de fournir un certificat médical du médecin traitant.

3. Responsabilité de la structure

- La responsable de secteur contacte les parents pour mettre en place un protocole d'urgence
- Assurer le respect strict des consignes alimentaires transmises.
- Préparer les repas via les cuisiniers des Fleurs du Temps lorsque cela est possible et validé.
- Garantir l'hygiène : aucun aliment conservé après repas.

4. Mesures d'urgence

En cas de réaction allergique, le personnel applique immédiatement le protocole d'urgence en vigueur et contacte sans délai les parents.

Les responsables légaux ont l'obligation de fournir dès le premier jour l'ensemble du traitement et du matériel médical nécessaire (trousse d'urgence, médicaments, auto-injecteur, etc.), et de veiller à leur mise à jour régulière selon les dates d'échéance.

Pour garantir la sécurité de l'enfant et du personnel, l'accueil ne peut être assuré que si le matériel remis est complet, fonctionnel et à jour.